Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie - B.P.13 - 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél.: 02 35 85 80 11 - Fax: 02 35 85 60 08 - Mail: accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE - ART L 2122.22 / 2024-04-24

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE CREDIT AGRICOLE

Le Maire,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020 accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit article,

 Vu la délibération N° 2020-06-05-06 autorisant Madame le Maire à procéder à la réalisation d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 € et à signer toutes les pièces afférentes à cette ligne de trésorerie,

DECIDE

1- De contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine une ligne de trésorerie annuelle d'un montant de 300 000 €, utilisable par tirages, pour couvrir les besoins de trésorerie ponctuels de la commune de ST NICOLAS D'ALIERMONT.

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous :

Montant de la ligne de trésorerie

300 000 €

Taux variable sur index:

Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%

Marge:

0.95%

Périodicité de la facturation des intérêts :

Mensuelle, intérêts calculés à terme

échu

15 000€

Montant minimum des tirages : Commission d'engagement :

0.10% soit 300 €

Commission de non-utilisation :

0.00% €

Frais de dossier :

150 €

- 2- Prend l'engagement au nom de la Collectivité de signer les contrats de prêt à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.
- 3- Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la Préfecture de Seine Maritime. Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont, Le 24 avril 2024 Le Maire, Blandine LEFEBVRE Par délégation, Loïc BEAUCAMP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20240424-2024-04-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2024



